

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°128-2022
Point 4.9.5

Point 4.9.5 de l'ordre du jour

Remises frais de scolarité étudiants Unistra

EXPOSE DES MOTIFS :

Par le biais de ses différents concours d'accès, l'EM Strasbourg accueille chaque année des étudiants de l'Unistra dans ses programmes Bachelor et Grande Ecole.

Le comité exécutif de l'EM Strasbourg qui s'est réuni en séance le lundi 23 mai 2022 a validé que ces étudiants déjà inscrits à l'Université de Strasbourg bénéficieraient d'une remise annuelle de 10% sur les frais de scolarité qu'ils auront réglés par année universitaire et pour la durée de leur inscription à l'EM Strasbourg.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise de 10% sur les frais de scolarité des étudiants de l'Université de Strasbourg qui s'inscrivent en Bachelor ou Programme Grande Ecole et pour la durée de leur inscription à l'EM Strasbourg.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

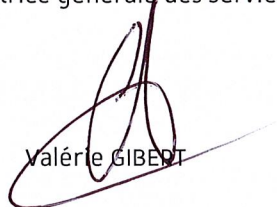
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT